

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

**SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

**commune de Saint-Etienne
Premier programme du projet de restauration immobilière sur le quartier de
Tarentaize-Beaubrun-Couriot**

**Procédure d'expropriation portée par le concessionnaire CAP MÉTROPOLE
à la demande de SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE**

Par arrêté de Madame la Préfète de la Loire, il sera procédé sur le territoire de la commune de Saint-Étienne, **du vendredi 16 octobre au lundi 2 novembre 2020 inclus**, à une enquête publique portant sur l'utilité publique du premier programme de l'opération de restauration immobilière (ORI) sur les quartiers de Tarentaize-Beaubrun-Couriot.

Le dossier d'enquête publique sera disponible durant toute l'enquête sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/dup-ori-saint-etienne>

Le public pourra formuler ses observations selon les possibilités suivantes :

- dans le registre version papier ouvert au siège de l'enquête à la mairie de Saint-Étienne aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie de Saint-Étienne avec la mention "à l'attention du commissaire enquêteur" ;
- par voie électronique, en utilisant le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/dup-ori-saint-etienne> ;
- par mail, en précisant le nom du commissaire enquêteur et l'objet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : dup-ori-saint-etienne@mail.registre-numerique.fr ;
- lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur aux dates ci-dessous définies.

Un accès gratuit est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique, **sur rendez-vous** au 04 77 48 48 36 ou 04 77 48 48 59, à la préfecture de la Loire.

Pour être recevables, les observations doivent être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit avant le 2 novembre 2020 à 16H30.

Monsieur Denis BRUNETON, Ingénieur, assurera les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra en personne les observations du public en mairie de Saint-Étienne :

**Vendredi 16 octobre 2020 de 8h45 à 11h45
Vendredi 23 octobre 2020 de 13h30 à 16h30
Lundi 2 novembre 2020 de 13h30 à 16h30**

Les intéressés pourront prendre connaissance du rapport du commissaire enquêteur après clôture des formalités :

- soit à la mairie de Saint-Étienne
- soit à la Préfecture de la Loire - service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ou sur le site www.loire.gouv.fr, rubrique Publications - Enquêtes Publiques - Autres Enquêtes.